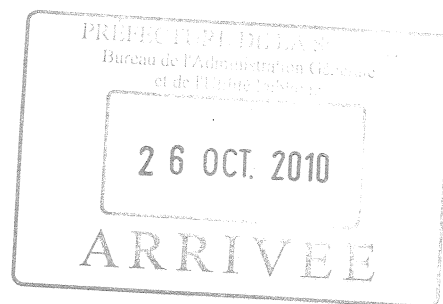


Christian Cotteau de Simencourt
12, rue Albéric de Calonne
80000 Amiens
Tel : 03 22 95 04 05



PARC EOLIEN DU GRAND CHAMP

ENQUETE PUBLIQUE DU 6 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2010

Sur le territoire des communes :

- **BETTENCOURT SAINT OUEN**
- **SAINT OUEN**
- **VIGNACOURT**

**RAPPORT, CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Je soussigné, COTTEAU de SIMENCOURT Christian, chef d'entreprise en retraite, avoir été désigné par ordonnance n°E10000175/80 le 08 juin 2010, en qualité de commissaire-enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Une enquête publique a été ouverte pendant 33 jours consécutifs, du 06 septembre 2010 au 08 octobre 2010 inclus, concernant les demandes de permis de construire présentées par la société SEPE « LE GRAND CHAMP » en vue de l'implantation du parc éolien du Grand Champ comprenant sept aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Bettencourt Saint Ouen, Saint Ouen et Vignacourt.

Après avoir pris connaissance du dossier, assuré les permanences dans les différentes mairies, examiné les registres déposés dans chaque mairie et ouï des informations, ai établi, comme suit, mes observations, analyses, conclusions et avis.

BUT DE L'ENQUÊTE

Les demandes de trois permis de construire présentées par la société SEPE « LE GRAND CHAMP » en vue de l'implantation du parc éolien du Grand Champ comprenant sept aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Bettencourt Saint Ouen, Saint Ouen, et Vignacourt.

Le projet est composé de sept éoliennes de plus de 50 mètres de haut et de deux postes de livraison. Ce projet est donc soumis à étude d'impact sur l'environnement au titre de l'article R122-8-11 du Code de l'environnement.

Chaque éolienne, (de type VESTAS V90) peut produire 2 MW chacune.

Le mât est en acier conique d'une hauteur de 105 m.

La nacelle contient l'ensemble des éléments mécaniques et électriques nécessaire à la transformation de l'énergie éolienne en énergie électrique.

Le rotor est constitué de trois pales, chacune mesurant 45 m.

La hauteur totale mât + pales atteint 150 m.

Cadre juridique

L'installation d'un parc éolien est régie par les principaux textes suivants :

- la loi du 10 juillet 1976 (obligation de réaliser une étude d'impact)
- la loi du 3 janvier 2003 (service public de l'énergie et marché du gaz et de l'électricité), reprise par la loi du 2 juillet 2003 (URBANISME ET HABITAT)
- la loi du 13 Juillet 2005, dite loi LPOPE (loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique) ; cette loi a institué la création de zones de développement éolien (Z.D.E.) pour la bonne insertion paysagère
- les articles 553-2 et suivants du Code de l'Environnement.

SITUATION

Ce parc éolien est situé dans le département de la Somme, en Picardie, en bordure du grand axe routier de l'autoroute A16, à 14 km au Nord-ouest d'Amiens et à 20km au Sud-est d'Abbeville.

La zone d'implantation du projet éolien est localisée dans la Communauté de Communes du Val de Nièvre.

La ZDE (Zone de Développement Eolien) de la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs a été créée le 14 avril 2008 par arrêté préfectoral.

Les communes concernées par la zone d'implantation sont :

- Bettencourt Saint-Ouen : partie Est de la commune,
- Saint-Ouen : partie Sud de la commune,
- Vignacourt : partie Nord-Ouest de la commune.

COMPOSITION DU DOSSIER

Un résumé non technique :

Document de 16 pages comportant :

- une introduction
- la localisation du parc éolien
- la description des installations
- l'état initial du site
- l'évaluation des impacts du projet et mesures associées

Trois dossiers de Permis de Construire :

- Commune de Bettencourt-Saint-Ouen : éoliennes n°1-2-3.
- Commune de Vignacourt : éolienne n°6.
- Commune de Saint-Ouen : éoliennes n°7-8-9.

Un dossier d'Impact pour la réalisation du projet éolien du Grand Champ :

- 1 - Sommaire
- 2 - Table des Illustrations
- 3 - Préambule
- 4 - Historique du Projet
- 5 - Présentation du Parc Eolien
- 6 - Etat Initial du Site
- 7 - Justification du Projet Retenu
- 8 - Evaluation des Impacts sur l'Environnement
- 9 - Mesures envisagées pour la Sécurité et la Protection de l'Environnement
- 10 - Santé et Risques Sanitaires
- 11- Bibliographie

12 - Annexes :

Annexe 1 : Concertation

Annexe 2 : Arrête préfectoral de création de la ZDE du Val de Nièvre

Annexe 3 : Courriers administratifs

Annexe 4A : Etude faunistique et floristique

Annexe 4B : Document d'incidence NATURA 2000

Annexe 5A : Etude paysagère-Phase1

Annexe 5B : Etude paysagère-Phase2

Annexe 6 : Etude acoustique

Annexe 7 : Photomontages

Annexe 8 : Zone d'influence visuelle

Annexe 9 : Effet stroboscopique

Annexe 10 : Caractéristique techniques des éoliennes

Annexe 11 : Avis de la Commission Eolienne Départementale

Annexe 12 : Planning prévisionnel du chantier

Annexe 13 : Mesures compensatoires pour l'Édicène criard.

A noter, le photomontage complémentaire, réalisé par le maître d'ouvrage.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Dès la réception de la décision du Président du Tribunal Administratif d'Amiens, j'ai pris contact avec la société OSTWIND INTERNATIONAL afin de rencontrer le maître d'ouvrage de la société SEPE « LE GRAND CHAMP ». Ladite société est représentée par monsieur Mathieu ESCARE, chef de projet. La rencontre a permis de le prévenir des dates de l'enquête et des permanences dans les différentes mairies lesquelles ayant été fixées en accord avec la préfecture de la Somme.

- à la mairie de SAINT OUEN :
 - le mardi 14 septembre 2010 de 14 heures à 17 heures ;
 - le samedi 25 septembre 2010 de 9 heures à 12 heures ;

- à la mairie de BETTENCOURT SAINT OUEN :
 - le vendredi 17 septembre 2010 de 9 heures à 12 heures ;
 - le mercredi 6 octobre 2010 de 9 heures à 12 heures ;

- à la mairie de VIGNACOURT :
 - le mercredi 8 septembre 2010 de 9 heures à 12 heures ;
 - le mercredi 29 septembre 2010 de 9 heures à 12 heures ;

VISITE DES LIEUX :

Avant de visiter les lieux, monsieur ESCARE m'a proposé de découvrir le parc éolien de Fruges dans le Pas de Calais. Une fois sur place, le mercredi 25 août 2010, une présentation power point avec les différentes phases de construction d'une éolienne ainsi qu'une visite d'une éolienne était organisée.

Nous nous sommes revus le 3 septembre 2010 à la mairie de Bettencourt Saint Ouen afin de visiter le lieu d'implantation des éoliennes du Grand Champ et nous en avons profité pour rencontrer le maire monsieur VILLAIN, avec qui nous avons pu échanger.

J'ai pu constater également qu'à la place même de l'implantation des éoliennes la publicité était bien présente.

Par ailleurs, je devais rencontrer le 7 septembre 2010 à la mairie de Flixecourt monsieur LOGNON maire de FLIXECOURT et Président de la Communauté de Communes du Val de de Nièvre. En l'absence de ce dernier, la réunion d'information sur l'historique de la création de la ZDE s'est tenue avec monsieur LHEUREUX qui a suivi l'élaboration du dossier depuis l'origine et monsieur Villain en tant que Vice-président de la Communauté de Communes.

Il faut noter que la Communauté de Communes regroupe vingt communes et 17000 habitants. De nombreuses réunions (schéma éolien, présentation...) ont été nécessaires afin de finaliser la ZDE et obtenir enfin l'accord de la préfecture le 14 avril 2008.

PUBLICITE :

- Insertion dans le Courrier Picard le vendredi 20 août 2010 (pièce jointe au rapport)
- Insertion dans l'Action Agricole le vendredi 20 août 2010 (pièce jointe au rapport)
- Insertion dans le Courrier Picard le vendredi 10 septembre 2010 (pièce jointe au rapport)
- Insertion dans l'Action Agricole le vendredi 10 septembre 2010 (pièce jointe au rapport)
- Affichage de l'arrêté dans chaque mairie à l'emplacement réservé aux annonces officielles du 6 septembre au 8 octobre 2010 inclus.

J'ai constaté l'affichage fait par le maître d'œuvre sur les lieux d'implantation de chaque côté de la chaussée Brunehaut en bordure des terrains où seront implantées les éoliennes. Constatation faite aussi sur place et dans les différentes mairies par « procès verbal de constat » (pièce jointe au rapport fait par huissier de justice le 20. 08. 2010 et le 17. 09. 2010).

Un tract a été distribué par le maire de Saint-Ouen monsieur SAINT à tous les habitants afin de les informer des dates de permanence du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Ouen (pièce jointe au rapport).

La mairie de Saint-Ouen a également informé les habitants dans le journal mensuel « LE P'TIT ST-OUENNAIS N°10 (pièce jointe au rapport).

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

J'ai tenu les six permanences dans chaque mairie prévue à cet effet.

- Le dossier et le registre d'enquête ont été régulièrement tenus à la disposition du public, en mairie, durant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie et puisse consigner éventuellement les observations sur le registre.
- Conditions d'accueil du public et du Commissaire-Enquêteur : tout à été fait par ce dernier pour bien accueillir les consultants.
- Surveillance du maintien de l'affichage à l'occasion des permanences.
- Attestation de messieurs les maires certifiant l'accomplissement des formalités de publicité et d'affichage. (pièce jointe au rapport).
- Attestation de messieurs les maires certifiant la mise à disposition pour le public des pièces du dossier pendant la durée de l'enquête du 06 septembre 2010 au 08 octobre 2010. (pièce jointe au rapport).

- Une prolongation d'enquête ne s'est pas justifiée.
- Les permanences en mairie n'ont donné lieu à aucun incident ; l'enquête s'est déroulée sereinement.

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Permanence du 8 septembre 2010 à la mairie de Vignacourt :

J'ai reçu monsieur SAINT, maire de la commune de SAINT OUEN qui m'a demandé un complément photographique au niveau de SAINT OUEN avec des prises de vues de l'intérieur du village afin de mieux réaliser l'impact visuel depuis le village.
Je me suis mis en rapport avec le maître d'ouvrage afin d'obtenir ces nouvelles photos.

J'ai reçu madame CAUX Françoise qui habite au 176, rue d'Amiens à Vignacourt qui est contre les éoliennes et contre tous les projets éoliens. Elle me montre aussi un journal mensuel de la mairie de Vignacourt (les Echos du petit lapin blanc) qui n'a pas indiqué le passage à la mairie le 08 septembre et le 29 septembre 2010 du Commissaire-Enquêteur. Madame CAUX a joint les Echos du petit lapin blanc au registre d'enquête.

J'ai vérifié que l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique a bien été fait sur le panneau de la mairie prévu à cet effet.

J'ai reçu enfin monsieur LOYER André qui habite au 38, rue du château à Vignacourt. Monsieur LOYER venait à la permanence afin de localiser sur le plan les emplacements des futures éoliennes car il est propriétaire d'un terrain et d'un bois de 2 hectares.
Une fois renseigné il est reparti satisfait.

- 3 visites
- 1 annotation dans le registre
- Pas de courrier reçu ou déposé en mairie.

Permanence du 14 septembre 2010 à la mairie de Saint-Ouen :

J'ai reçu monsieur et madame BERANGER Guy et Jacqueline qui habitent au 4, les Hauts de Saint-Ouen à Saint-Ouen. Ils m'expliquent qu'ils ne sont pas contre le projet mais ils souhaiteraient faire reculer les éoliennes n°1 et n°9 afin d'être moins impactés par la vue car leur maison se situe juste en face du projet.

J'ai présenté les nouvelles prises de vue faites de l'intérieur du village.

D'autre part ils m'ont remis un document à remettre au maître d'ouvrage afin qu'il puisse leur répondre par courrier. J'ai agrafé ce document au registre.

J'ai reçu monsieur BERANGER Dominique qui habite 24, lotissement Brunehaut à Saint-Ouen. Il m'indique qu'il a assisté à la réunion publique du 29 mai 2009 à la mairie de Bettencourt Saint-Ouen avec les maires concernés. Il se pose des questions sur l'utilité de l'éolien en France et trouve l'implantation des deux premières éoliennes (n°1 et n°9) trop près des maisons malgré les 500 mètres réglementaire de distance.

Je lui ai indiqué que j'allais transmettre sa demande au maître d'ouvrage.

J'ai reçu monsieur BOUVY Gérard qui habite au 17, lotissement Reine Brunehaut à Saint-Ouen 80610.

Monsieur m'indique qu'il n'est pas contre l'éolien, c'est un ancien commerçant de Saint-Ouen. Il me confie qu'il a peur pour la valeur de l'immobilier et la vue.

J'ai reçu madame CAGNARD Delphine qui habite au 16, lotissement Reine Brunehaut à Saint-Ouen.

Madame est très choquée par les éoliennes de La Compagnie du Vent (réalisation de Domart) et ne veut pas que cela puisse se reproduire. Elle est inquiète aussi pour le bruit lorsque ses velux seront ouverts.

Je lui ai montré les études faites sur ce sujet ainsi que le bridage nocturne qui est prévu par le maître d'ouvrage. Par ailleurs, elle précise que Saint-Ouen récupère : la déchetterie, la station d'épuration et les éoliennes. Par contre la patinoire sera pour Flixecourt.

Son souhait aurait été de regrouper toutes les éoliennes sur Domart.

Je lui ai répondu que la ZDE est acceptée depuis le 14 avril 2008.

J'ai reçu ensemble madame TELLIER Martine qui habite au 20, lotissement Reine Brunehaut et madame GAMBIER Agnès qui habite au 39, lotissement Reine Brunehaut à Saint-Ouen 80610. Elles m'indiquent qu'elles sont très choquées par la réalisation de La Compagnie du Vent et elles aussi ont peurs des installations pour le paysage. Après avoir pris connaissance du complément photographique elles m'indiquent que cela ne correspondra pas à la réalité car les mâts sur les photos sont très fins. Elles désirent que l'on recule au maximum les éoliennes n°1 et n°9.

J'ai reçu monsieur EVRARD Yonnare qui habite au 54, rue du Docteur Jean Martin à Saint-Ouen. Il m'explique qu'il vient d'acheter un bois à l'Alemont sud à 2 km des éoliennes et qu'il va subir une gêne visuelle.

Je lui ai montré la position de son bois par rapport au projet sur les plans.

Je lui ai indiqué qu'il était impossible de cacher une éolienne.

J'ai reçu ensemble madame MARDYLA Laurence et madame THIBAUT Françoise toutes les deux adjointes au maire de BELLOY sur Somme qui habitent respectivement au 5, chemin des Murailles à BETTENCOURT Saint Ouen et au 24, rue Louis Pasteur à Belloy sur Somme.

Elles ont été prévenues de l'enquête par la préfecture, elles ne font pas partie des trois mairies concernées mais elles font partie des communes situées à proximité qui ont toutes été prévenues et ont affichées l'arrêté 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Elles me disent qu'elles ne sont pas concernées mais inquiètes pour la faune et la flore.

Je leur ai montré le dossier et les études qui ont été faites. Elles sont reparties satisfaites.

J'ai reçu ensemble monsieur ROSSIGNY Claude et monsieur COTTIN Pierre qui habite respectivement au 22, lotissement Reine Brunehaut à Saint-Ouen et au 16 bis, rue du Général Leclercq à Ville-le-Marclet.

Ils sont venus voir le complément photographique et désirent que l'on recule les éoliennes n°1 et n°9. Ils m'indiquent que c'est le souhait de la population sans voir pour autant l'abolition du projet.

J'ai reçu monsieur et madame SEVEL Dominique et leur fille Frédérique qui habitent au 35, lotissement Reine Brunehaut. Ils ont participé à la réunion publique du 29 mai 2009 à la mairie de Bettencourt Saint –Ouen .Ils reprochent l'impact visuel des éoliennes surtout après avoir vu la réalisation de la Compagnie du Vent de l'autre côté du village. Ils m'indiquent que sur le montage photographique les mâts des éoliennes sont beaucoup trop fins par rapport à la réalité. Ils demandent de reculer les éoliennes n°1 et n°9 au maximum et désirent avoir une assurance de la part du maître d'ouvrage qu'il n'y a aucun impact sur la santé.

Je leur ai indiqué que le maître d'ouvrage va leur répondre par écrit.

J'ai reçu un courrier de madame REIX qui habite au 4, rue de la République à Saint-Ouen. Elle fait savoir qu'elle est hostile à la construction d'une nouvelle implantation. J'ai agrafé ce courrier au registre.

- 12 visites
- 2 courriers joints au registre
- pas d'annotation dans le registre

Permanence du 17 septembre 2010 à la mairie de Bettencourt-Saint-Ouen :

J'ai reçu la visite de monsieur et madame BEAUVAIS qui habite au 64, rue Principale à Bettencourt-Saint-Ouen. Ils sont venus se renseigner car leur maison fait face au projet et ils voulaient connaître la distance de l'éolienne la plus proche. Nous avons pu mesurer la distance (environ 800 m.) grâce au plan que je leur ai fait découvrir. Ils désirent voir s'il était possible de reculer ou d'éloigner un peu les éoliennes n°1 et n°9.

Je leur ai expliqué que la ZDE avait été créée en avril 2008 après quatre années d'élaboration de dossier, que trois versions d'implantation avaient été élaborées et que la version n°2 avait été retenue aux vues des avantages et inconvénients présentés par chacune des variantes.

J'ai reçu monsieur d'HAILLECOURT Michel qui habite au 1, rue de Vignacourt à Bettencourt-Saint-Ouen. Il venait pour regarder le plan afin de se donner une idée des implantations. Il trouve lui aussi que les deux premières éoliennes n°1 et n°9 sont trop proches des habitations. Il est reparti satisfait de mes explications.

- 2 visites
- aucune observation sur le registre
- pas de courrier reçu ou déposé en mairie

Permanence du 25 septembre 2010 à la mairie de Saint-Ouen :

J'ai reçu monsieur CAILLE David qui habite au 10, lotissement Reine Brunehaut à Saint-Ouen. Il voulait visualiser sur le plan l'implantation des éoliennes par rapport à sa maison. Il désire vivement que l'on recule les éoliennes n°1 et n°9. Par ailleurs, il demande qu'une nouvelle étude soit faite au niveau du bruit des éoliennes après installation et mise en fonctionnement. Il me demande également que les problèmes de réception TV soient réglés au plus vite. De plus, il m'indique qu'il est propriétaire de sa maison depuis 1996 et qu'il a peur que son habitation perde de sa valeur avec la vue sur les éoliennes. J'ai transmis au maître d'ouvrage ces observations.

J'ai reçu monsieur MACHY Jean-Marie qui habite au 4, lotissement Reine Brunehaut à Saint-Ouen. Il désire lui aussi que l'on éloigne les éoliennes du lotissement notamment la n°1 et la n°9 pour l'impact visuel et le bruit (infrason). Il n'est pas contre le projet si on les recule au maximum. Il préfère en effet des éoliennes qu'une centrale nucléaire. Il ajoute que les nuisances de réception de télévision et d'internet doivent être réglées au plus vite. J'ai transmis au maître d'ouvrage ces observations.

J'ai reçu madame HARDUIN Martine qui habite au 38, rue Principale à Bettencourt Saint-Ouen. Elle est pour les éoliennes en général car elle les trouve bien intégrées au paysage et cherche même à installer une petite éolienne chez elle. Elle est pour le projet car il va permettre de remettre en état les chemins d'accès à la charge du maître d'ouvrage et la mairie fera ainsi des économies d'entretien.

J'ai reçu monsieur FARRET Claude qui habite au 28, lotissement Reine Brunehaut à Saint-Ouen. Propriétaire de sa maison depuis 1979 il est inquiet de la proximité des éoliennes. Il veut que l'on recule les éoliennes n°1 et n°9 le plus possible. Il désire également une indemnisation ou un geste pour les riverains au niveau du foncier en rapport avec l'indemnisation des agriculteurs pour leur terrain car les maisons vont perdre au moins 20% de leur valeur. Il faut noter que dans le lotissement Reine Brunehaut il y a 49 maisons toutes occupées par leur propriétaire.

Il a bien reçu le tract de la mairie lui signalant les jours et les heures de permanence (pièce jointe au rapport).

Il n'est pas contre le projet mais il exige un aménagement pour l'impact visuel.

Il m'indique également que si rien n'est fait à ce sujet, il est prêt à contester le chantier.

J'ai transmis au maître d'ouvrage ces observations.

J'ai reçu madame MORTIER Sophie qui habite au 16, lotissement les Hauts de Saint-Ouen. Elle est contre le projet pour l'impact visuel et l'impact sur la réception de la télévision et du satellite car elle a actuellement un problème de réception à cause des éoliennes de Domart. Je lui ai indiqué que le maître d'œuvre s'était engagé à réparer les dysfonctionnements. Il lui suffira en effet de remplir un dossier en mairie. Par ailleurs, elle désire que l'on recule les deux éoliennes n°1 et n°9 les plus proches du lotissement. Elle veut obtenir une indemnisation sur son impôt foncier en contre partie de la gêne visuelle.

J'ai transmis au maître d'ouvrage ces observations.

J'ai reçu monsieur et madame SUEUR David et Nathalie qui habite 73, allée de la haute Cornée à Vignacourt. Propriétaire depuis 2009, ils m'indiquent que personne ne les a

prévenus de l'implantation des éoliennes lors de l'achat de leur terrain (fin 2008) afin de construire leur maison. Sur l'arrêté de lotir aucune mention du projet éolien.
Ils sont contre le projet à cause de la perte immobilière et le bruit.
Ils m'ont remis un courrier destiné à monsieur le Préfet.
J'ai agrafé ce courrier au registre d'enquête.
Pièce jointe au rapport : certificat d'affichage de la création de la ZDE en mairie de Vignacourt en 2008.

J'ai reçu monsieur QUENTIN Benjamin qui habite au 15 bis, rue de Vignacourt à Bettencourt Saint-Ouen. Il est venu pour visualiser sur la carte l'emplacement exacte des éoliennes. Il est pour le projet, pour l'aspect écologique. Le projet est bien placé selon lui car il y a beaucoup de vent à cet emplacement.

J'ai reçu madame LEDOUX Karine au 3, lotissement les Hauts de Saint-Ouen à Saint-Ouen. Elle est propriétaire et elle a peur de l'impact des éoliennes sur la revente de sa maison et de ce qu'il se passera dans 20 ans. Elle me demande d'intervenir afin de reculer les deux premières éoliennes soit la n°1 et la n°9. J'ai transmis au maître d'ouvrage ces observations.

J'ai reçu monsieur LEGRAND Hervé qui habite au 42, rue du Général de Gaulle à Saint-Ouen.
Il appréhende l'impact visuel ainsi que les flashes de lumière la nuit.
J'ai transmis au maître d'ouvrage ces observations.

J'ai reçu monsieur le Maire de Saint-Ouen, monsieur SAINT, qui a mis une annotation dans le registre au nom du conseil municipal pour expliquer que la surface de la commune est très petite et qu'il n'y a qu'un endroit possible pour développer un lotissement dans l'avenir c'est au sud et qu'il faut donc reculer les éoliennes n°1 et n°9.

J'ai reçu un courrier en recommandé de l'Association « A Contre Courant » signé par son Président monsieur ANGLARET Alain qui demande une prolongation de 2 mois minimum de l'enquête publique.

Une enquête publique peut éventuellement se prolonger de 15 jours et non de 2 mois.

Compte tenu de l'unanimité de la population sur la seule demande de reculer les éoliennes n°1 et n°9 je ne vois pas l'intérêt de prolonger l'enquête de 15 jours.

Par ailleurs, j'ai vérifié que le maire de Vignacourt avait bien affiché la création de la ZDE (ci-joint le certificat d'affichage).

Au sujet des dates de l'enquête, ce 25 septembre est un samedi et j'étais à la mairie de Saint-Ouen de 9h à 12h.

Des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour annoncer les dates de permanences du commissaire enquêteur (joint au rapport).

J'ai reçu également un deuxième courrier en recommandé de l'Association « VENT GROGNON » qui est contre tous les projets éoliens.

- 10 visites
- 1 annotation dans le registre
- 3 courriers reçus dont 2 en recommandés

Permanences du 29 septembre 2010 à la mairie de Vignacourt :

J'ai reçu monsieur RAT Emile qui habite au 20, chemin de la Forêt à Vignacourt. Il est venu voir l'implantation des éoliennes par rapport au terrain du club d'aéromodélisme de l'AMCV. Il est reparti rassurer car le terrain où évoluent les avions miniatures, se situe assez loin des éoliennes.

J'ai reçu monsieur DUSUEL Jean-Claude qui a noté sur le registre d'enquête que l'éolien défigure le paysage et n'est pas en rapport avec le peu d'électricité produite. Pas de remarque particulière au sujet du projet.

J'ai reçu le maire de BELLOY-SUR-SOMME monsieur LEPERS Bernard qui m'a remis une lettre dans laquelle figure l'avis exprimé par le conseil municipal qui est défavorable à l'implantation de ces aérogénérateurs (lettre jointe au registre d'enquête).

Aucun monument historique n'est recensé dans le périmètre rapproché de la zone d'étude.

La commune de BELLOY-SUR-SOMME conservera ses milieux naturels remarquables des marais de la vallée de la Somme car la forêt et l'autoroute font écrans avec le projet et la commune se situe au moins à 8 km de l'implantation des éoliennes.

La distance est telle que cela ne pourra se voir qu'en arrière plan.

J'ai reçu monsieur CAUX Claude qui habite au 176, rue d'Amiens à Vignacourt, il a laissé une annotation sur le registre contre l'installation des éoliennes.

- 4 visites
- 2 annotations
- 1 courrier

Permanence du 06 octobre 2010 à la mairie de Bettencourt-Saint-Ouen :

J'ai reçu monsieur SCHRICKE Daniel qui habite au 10, les Hauts de Saint Ouen qui m'a remis une pétition signée par 287 personnes (25 pages) contre le projet éolien ainsi qu'un courrier de trois pages du COMITE DE DEFENSE de Saint-Ouen joint au registre d'enquête pour monsieur le Préfet. Il était accompagné de trois personnes de son comité. A mon insu, une personne du groupe s'est permis de prendre des photos au moment où monsieur SCHRICKE me remettait la pétition.

Il désire que l'on recule les 4 premières éoliennes (n°1, 2, 8 et 9) au maximum par rapport aux maisons de Reine Brunehaut et les Hauts de Saint-Ouen.

J'ai reçu monsieur CAILLY Joël qui habite au 52, rue Lafayette à Bettencourt Saint Ouen. Il est venu afin que l'impact visuel de la réalisation de Domart ne puisse plus se reproduire. Il est pour les éoliennes mais pas à 500 m des habitations.

J'ai reçu monsieur QUENTIN Antoine, agriculteur qui habite au 15, route de Vignacourt à Bettencourt-Saint Ouen. Il adhère totalement au projet.

J'ai reçu monsieur ANGLARET Alain qui habite au 15, rue de Cléry à Halloy-les-Pernois. Ce dernier a déposé un courrier de l'Association « A contre Courant » adressé à monsieur le Préfet de 2 pages auquel il a joint 2 photos. Dans ce courrier, il demande le retrait de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2008 sur la constitution de la ZDE.

Par ailleurs, il m'a demandé 2 photocopies du dossier que je lui ai remis :

- Page 15 implantation locale des éoliennes dans la ZDE.
- Page 55 la cartographie des parcs éoliens proches.

- 4 visites
- Pas d'annotation dans le registre
- 2 courriers
- 1 pétition

Observations suite à la mise à disposition d'un résumé non technique dans les mairies où il n'y a pas eu de permanence :

Domart en Ponthieu *aucune*
Saint Léger les Domart *aucune*
Pernois *aucune*
Halloy les Pernois *aucune*
Berteaucourt les Dames *aucune*
Ville-le-Marcelet *aucune*
Flixecourt *aucune*
Bourdon *aucune*
Yzeux *aucune*

Belloy sur Somme *deux observations*

- le 14 septembre 2010 à la mairie de Saint Ouen madame Mardyla Laurence et madame Thibaut Françoise toutes les deux adjointes au maire de Belloy sur Somme.
- le 29 septembre 2010 à la mairie Vignacourt de monsieur Lepers Bernard maire de Belloy sur Somme.

Relation comptable des observations sur les registres :

1- Registre de Vignacourt : 3 observations et 1 lettre.

Observations de madame CAUX Françoise, monsieur DUSUEL Jean-Claude et monsieur CAUX Claude.

Lettre de monsieur LEPERS Bernard donnant l'avis du conseil municipal de Belloy sur Somme.

2 - Registre de Saint- Ouen : 1 observation et 5 lettres.

Observation de monsieur SAINT Jean-Pierre maire de Saint-Ouen.

Lettre de madame REIX, de monsieur BERANGER Guy, de monsieur RIETSCH Jacques pour l'association « Vent Grognon », de monsieur ANGLARET Alain pour l'association « A Contre Courant » et de monsieur et madame SUEUR.

3 - Registre de Bettencourt Saint-Ouen : 1 pétition et 2 lettres.

Pétition (287 personnes) remise par monsieur SHRICKE Daniel.

Lettre du Comité de défense de Saint-Ouen, de monsieur ANGLARET Alain de l'association « A Contre Courant ».

Réponses du maître d'ouvrage :

Monsieur Fabien KAYSER Directeur Général Délégué représentant la société OSTWIND a répondu aux questions soulevées par les habitants (pièce jointe au rapport).

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

L'enquête publique qui s'est tenue du 06 septembre au 08 octobre 2010 inclus porte sur la demande de trois permis de construire concernant le projet d'implantation de sept aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de BETTENCOURT SAINT OUEN, SAINT OUEN, et VIGNACOURT (Parc éolien du Grand Champ) par la société SEPE « LE GRAND CHAMP ».

De nombreux habitants de Saint Ouen ont déclaré leur mécontentement pendant l'enquête face à l'impact visuel écrasant du parc éolien dit « du Miroir » construit par la Compagnie du Vent sur les territoires de Domart et de Saint-Léger.

C'est en réaction à cette réalisation que les habitants concernés par le projet dit « Le Grand Champ » de Saint-Ouen sont venus me parler de leurs craintes et sont venus déposer la pétition.

Pour résumer mes permanences dans les trois mairies concernées par le projet :

- 1 - Les habitants ne sont pas contre le projet.**
- 2 - Le choc de la construction du Miroir a été très fort.**
- 3 - Les propriétaires des maisons du lotissement (de Reine Brunehaut et des Hauts de Saint-Ouen) veulent impérativement que le maître d'œuvre recule au maximum les deux éoliennes les plus proches c'est-à-dire la n°1 et la n°9.**

Considérant que la publicité a été largement dispensée,

Considérant que le dossier présenté est suffisamment complet, pouvant être facilement compris par les habitants désireux de comprendre rapidement et dans son ensemble, les caractéristiques du projet,

Considérant les réponses du maître d'œuvre suite aux observations émises durant l'enquête publique (pièce jointe au rapport),

Considérant que le projet soumis à enquête est recevable,

En conséquence et en conclusion :

J'émet un avis favorable avec une recommandation

Le maître d'œuvre doit éloigner les éoliennes n°1 et n°9 au maximum des habitations afin de réduire l'impact visuel.

Amiens, le 23 octobre 2010

Le Commissaire-Enquêteur

Christian Cotteau de Simencourt

